



MAIRIE de SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS

REGLEMENT DE LA GARDERIE

 ⇒ **04-74-67-51-42**

- **HORAIRES** : 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à **18 h 30** (lundi + mardi + jeudi + vendredi)
- **PRIX** : Le prix est fixé à 1,20 € / heure. **Toute heure commencée est due.**
- **INSCRIPTION** :
Carte à acheter à la mairie. **Tout enfant ne possédant pas de carte pré-payée ne sera pas accepté à la garderie.**
- **ARRIVEE A LA GARDERIE** :
En raison de la situation sanitaire actuelle, toute personne entrant dans la cour de l'école ou dans la salle de garderie, devra IMPERATIVEMENT **porter un masque et se laver les mains au gel hydroalcoolique**. Un contenant sera à disposition à l'entrée.
- **DEPOT DES ENFANTS GARDERIE DU MATIN** :
Les personnes déposant le ou les enfants ont l'obligation de s'assurer que le personnel de la garderie ait constaté l'entrée du ou des enfants dans la salle de la garderie. La commune se déchargeant de toute responsabilité en cas de non respect de cette consigne.
- **DEPART DE LA GARDERIE** :
Départ à tout instant. Si un enfant doit quitter seul la garderie ou avec une personne autre que ses parents, une **autorisation écrite des parents** doit être remise à la personne chargée de la garderie. **Sans cette autorisation**, l'enfant ne pourra en aucun cas, quitter la garderie.
- **GOUTER - DEVOIRS** :
Les enfants doivent apporter leur goûter. Si les enfants le souhaitent, il est possible de faire ses devoirs, dans le calme. Nous rappelons qu'il s'agit simplement d'une garderie et non d'une étude surveillée.
- **DISCIPLINE** :
Le non-respect envers le personnel communal d'encadrement et le mauvais comportement ne seront acceptés. Des **sanctions pourront être prises** (avertissement, renvoi de la garderie).
Il est demandé aux parents de bien vouloir **respecter les horaires**.

La garderie se terminant à 18 h30 précises.

Pour la bonne marche de la garderie, il est demandé à tous, **parents et enfants**, de **respecter** ce règlement.

Le Maire, **Stéphane PARIZOT**



--- **Document à remettre au personnel de garderie après signature** ---

Nom – Prénoms des parents :

Nom et prénom (s) des enfants :

*

*

*

Déclarons avoir pris connaissance du présent règlement 2021-2022 de la garderie périscolaire et l'approuver.

Autorisons le personnel de la garderie à prendre mon enfant en photos lors des différentes manifestations organisées durant l'année ; ces photos pouvant être publiées dans la presse ou sur le site internet de la Commune.

Signature des parents + mention « Lu et Approuvé » + date :

Le père

La Mère

